

## Déclaration de non utilisation de

# Distillats de pétrole cancérogènes et substances équivalentes complexes dérivées du pétrole contenant des quantités significatives d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)

Dans la fabrication de **tous** les produits fournis par Siegwirk, des distillats de pétrole cancérogènes et des substances équivalentes complexes dérivées du pétrole contenant des HAP cancérigènes en quantités supérieures au seuil reconnu de préoccupation défini ci-dessous, ou des matières premières contenant de tels distillats de pétrole et des substances équivalentes complexes dérivées du pétrole, ne sont pas utilisées intentionnellement comme composants.

Liste des distillats de pétrole cancérogènes qui sont cancérigènes du fait de leur teneur en HAP, donc pas utilisés:

Tous les distillats de pétrole et substances équivalentes complexes dérivées du pétrole classés toxique (T) avec la phrase R45 ("Peut provoquer le cancer") selon l'annexe 1 de la Directive Substances Dangereuses 67/548/CEE.

Seuil reconnu de préoccupation:

Les distillats de pétrole et substances équivalentes complexes dérivées du pétrole ne doivent pas être classés toxique (T) avec la phrase R45 ("Peut provoquer le cancer") selon la Note L de l'annexe 1A (Avant-propos) de l'annexe 1 de la Directive Substances Dangereuses Directive 67/548/CEE : "La classification comme cancérogène ne doit pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient **moins de 3 % d'extrait de diméthyl sulfoxyde (DMSO) mesuré selon la méthode IP 346**". En effet, le test IP 346 a été officiellement validé pour prédire le potentiel cancérigène.

Pour conclure: les distillats de pétrole et substances équivalentes complexes dérivés du pétrole contenant plus de 3% d'extrait de DMSO et donc contenant des HAP en quantités préoccupantes et donc potentiellement cancérigènes, ou des matières premières en contenant, ne sont pas utilisés intentionnellement comme composants.

Cependant, la présence à l'état de trace de ces substances dans le produit, provenant des impuretés des matières premières, du procédé ou d'une contamination accidentelle, ne peut pas être exclue<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Cependant, nous surveillons et collectons auprès de nos fournisseurs les données sur la teneur en impureté de distillats de pétrole cancérigène ou substances équivalentes complexe dérivées du pétrole dans les matières premières pouvant en contenir à l'état de trace. Nous pouvons vous assurer que, selon l'état actuel des connaissances scientifiques, les traces potentielles en ces substances sont bien en dessous de 0.1%.